

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007972-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-3-5

Séance du vendredi 8 juillet 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ROUFFACH CARREFOUR GIRATOIRE RD 18 BIS RUE DE LA GARE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention à passer avec la Commune de ROUFFACH pour le transfert de gestion des aménagements de l'îlot central et des abords du carrefour giratoire RD 18 bis/rue de la Gare, situé en agglomération de la Commune de ROUFFACH.
- autorise le Président à signer la présente convention.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté